ETAT-CIVIL. — ROUBAIX. — Déclarations de naissances du lundi 2 mai. — Marie Driessens, rue de Blanchemaille. — Marie Beuckels, rue Bernard, cour Bernard, 3. — Maurice Mourra, rue Fourcroy, 25. — Marcelle Deschamps, boulevard Gambetta, cour Nyckees, 1. — Germaine Saegaert, rue du Caire, cour Ladislas, 9. — Angèle Evely, rue du Fort, 90. — Maria Vermeulen, rue Pierre-de-Roubaix, cour Belmère, 2. — Georgette Rogier, rue Béranger, 5. — Jules Rys, rue de Blanchemaille. — Jeanne Despières, rue de Lille, impasse des Arts, 11. — Georges Bossaert, rue St-Louis, cour Screpel, 3. — Florentin Boulez, rue Voltaire, 51. — Adrien Lambert, rue Sebastopol, 57. — Norbert Dacquiez, rue Larochefoucault, fort Vandamme, 73. — Georges Cokelaere, rue Voltaire.

Mariages. — Achille Dumouilin, 21 ans, rue du Tilleul, 170, et Léonie Becquet, 19 ans, soigneuse, rue Charlemagne, 59. — Henri Kegels, 24 ans, trieur de déchets, rue Christophe-Colomb 49, et Adèle Liekendael, 25 ans, ménagère, rue Christophe-Colomb, 49. — Isidore Dupont, 26 ans, sans profession, rue des Arts, 128, et Angèle Salembier, 22 ans, sans profession, rue d'Oran, 1. — Léonide Varvennes, 25 ans, couvreur, à Tournai, et Marie Houtekindt, 32 ans, cuisinière, rue de Cholseul, 66. — Pierre Deslée, 23 ans, maçon, à Leers, et Marie Denmin, 21 ans, fileuse de lin, rue des Trois-Ponts, maisons Loridant, 10. — Gustave Delplace, 20 ans, tisserand, rue de l'Ouest, 8, et Pauline Dewasch, 22 ans, tissesande, rue de Rome.

Déclarations de décès. — *André Bonte, 7 jours, rue de Valmy,* maison Deplus. — Arthur Ghesquière, 7 mois, rue de l'Union, 26. — Victor Agache, 53 ans, rue Saint-Jean, 45.

WATTRELOS. — Déclarations de naissances. — Marie Beuscart, Saint-Liévin. — Marie Lonpaert, rue Sainte-Marguerite. — Albert Dehaeze, Laboureur.

TOURCOING. — Déclarations de naissances des 1er et 2 mai. — Marguerite Cloture, rue du Petit-Village. — Paul Delplaque, rue de la Blanche-Porte. — Marie Dezin, Pont-de-Neuville. — Palmyre Vlaeminck, rue Béranger. — Noémie Deboosere, rue Racine. — Emile Wastyn, rue de Nancy. — Joseph Duquenne, rue de Menin. — Germain Dubois, rue du Tilleul. — Georges Girardin, rue de Gand. — Louise Alhant, rue Larochefoucauld. — Marie Glorieux, rue des Cinq-Voies. — Michel Thury, rue Haute.

Mariages. — Charles Spebrouck, 35 ans, rattacheur et Marie Planquart, 27 ans, soigneuse. — Emile Vanelstraete, 28 ans, journalier et Estelle Terry, 28 ans, peigneuse.

Déclarations de décès. — Marie Tavernier, 40 ans, sans profession, rue de Gand, 17. — Charles Desrumaux, 25 ans 1 mois, rue du Touquet, 44. — Valère Castelain, 5 ans, rue de Fleurus. — Victor Cornu, 3 ans, rue de Valenciennes. — Cécile Delmazure, 58 ans, sans profession, rue du Maréchal Ney. — Maurice Iserlohe, 1 an, rue d'Orléans. — Liévin Derudder, 45 ans, fileur, hôpital civil.

MENIN. — Déclaration de naissance du 1er mai. — Elodie Pottilinis, rue des Boulangers. — Publications de mariages. — Henri Watteyne, charpentier, rue d'Ypres et Hélène Cornez, sans profession, rue de la Gare. — Constantin Maes, ouvrier à la gare, porte de Bruges et Marie Muylle, ouvrière agricole, porte de Bruges. — Jean Delamilieure, ouvrier agricole, porte de Bruges et Louise Seys, ouvrière agricole, porte de Bruges. — Victor Delmotte, blanchisseur, rue de Bruges et Elodie Develleure, ménagère, rue de Bruges. — Charles Verbeke, cylindreur, rue des Boulangers et Louise Picavet, ourdisseuse, rue de Bousbecque. — Constantin Pyferoet, ouvrier en lin, porte de Courtrai et Julie Bekaert, ménagère, rue de Moorsele. — Frédéric Pettemaring, dessinateur, à Roubaix et Clara Davram, repasseuse, à Roubaix. — Déclarations de décès. — Emile Herrebrant, 5 mois, rue de l'Agneau, 181. — Jeanne Quagebeur, 88 ans, avenue de la Ferme, 81.

BULLETIN INDUSTRIEL
ET COMMERCIAL

REVUE DES MARCHÉS

MARCHÉS D'ORIGINE

Buenos-Ayres, 30 avril.

Agio sur l'or, 163.70.

Forst (Lusace), 28 avril.

A la vente publique tenue ce jour, il y avait beaucoup d'acheteurs tant d'ici que du dehors. Demande très active. Il a été offert 5053 quintaux laines en suint allemandes dont 4237 ont été vendus. Les prix comparés avec ceux de l'an dernier se sont établis en hausse de 10 à 13 o|o. Il a été retiré de la vente 300 quintaux laine Mahri. En laine du Cap, etc., il a été offert 659 balles dont 220 ont eu preneurs sur la base des cours obtenus aux dernières enchères à Londres.

MARCHÉS D'IMPORTATION

Havre, 3 mai.

(*Par télégramme de notre correspondant spécial*)

A terme : Marché soutenu. Ventes 50 balles.

Havre, 2 mai.

Marché calme. Cours sans changement. Ventes, 425 balles.

Bordeaux, 27 avril.

Les peaux de moutons de la Plata ont eu la vente de 59 balles Gualeguay bloc, à fr. 117.50 et 17 b. Buenos-Ayres diverses, de fr. 107.50 à 112.50 les 100 kil.

Marseille, 27 avril.

Les laines ont eu le placement de 10 b. Georgie, 2e coûte, AB à fr. 125 les 100 kil.

MARCHÉS A TERME
D'ANVERS

Anvers, le 30 avril 1898.

(*Communiqué par MM. Kurth, Weyhmann et Cie successeur de Wilkens et Cie.*)

Transactions en contrat B, faites au marché à terme d'Anvers :

	Jusqu'au 30 avril 1897	Jusqu'au 30 avril 1898
Sur Mai...	3.015.000 kilos	1.560.000 kilos
Juin...	2.845.000 »	1.780.000 »
Juillet.	3.040.000 »	2.045.000 »
Août..	1.500.000 »	1.540.000 »
Sept...	1.735.000 »	1.485.000 »
Octob.	1.460.000 »	1.625.000 »
Nov..	1.195.000 »	2.220.000 »
Décem.	2.760.000 »	3.065.000 »
Janvier	475.000 »	745.000 »
Février	500.000 »	160 000 »
Mars..	145.000 »	30.000 »
Total.	18.640.000 kilos	16.255.000 kilos

LAINES DE FRANCE

Les cours sont sans changement. Il en sera probablement ainsi jusqu'à la première vente publique des laines de France, qui aura lieu le mardi 10 mai prochain, à 2 h. de l'après-midi, à la Bourse de commerce de Reims.

Cette vente comprendra environ 50.000 toisons suint et 5.000 kil. d'anneaux en majeure partie laine fine, provenant des départements de l'Aisne, des Ardennes et de Seine-et-Marne.

A la Villette, les peaux de moutons tondues se vendent comme suit : métis grands, 2 50 à 3 fr. ; métis ordinaires, 150 à 2 fr. ; gascons, 1 75 à 2 25 ; berrichons 1 25 à 1 50.

MARCHÉS A TERME
ANVERS

Anvers, 1er mai 1898.

RÉSUMÉ DE LA SEMAINE

Les quantités expertisées cette semaine se sont élevées à 67,624 kilos peigné et 114 balles suint.

Jusqu'à ce jour 1 filière peigné a été présentée sur mai.

Le stock laines en suint en filières s'élève à ce jour à 842 balles La Plata.

LE COMMERCE DE L'ITALIE

La valeur des marchandises importées en mars s'est élevée à 122.89 millions de lire, soit 23.04 millions de plus qu'en 1897, celle des exportations à 101.50 millions, ou 7.19 millions de plus. Pour le premier trimestre les chiffres sont les suivants : importations 307.69 millions de lire, contre 267.54 millions en 1897 ; exportation, 284.22 millions, contre 257.22 millions, solde d'importation au 31 mars 1898 : 23.07 millions, contre 10.32 millions en 1897 même époque.

LE TRAFIC DU CHARBON A LONDRES

La quantité de charbon qui arrive annuellement à Londres atteint le total extraordinaire de 18000000 t. anglaises, dont environ 12,000,000 arrivent par chemin de fer, et le reste par voie maritime. On peut apprécier l'importance de ce chiffre par le fait qu'il est supérieur à la production des bassins français du Nord et du Pas-de-Calais qui, en 1896, a été de 17,000,000 t. (de 1,000 kg) et qu'il représente un peu plus des six dixièmes de la production totale de la France qui a été de 29,000,000 pour cette même année. Si on admet qu'une tonne occupe un volume de 1.25 m.3, on trouve que 18,000,000 t. formeraient un tas de charbon de 30 m. de largeur, autant de hauteur, et de 25 km. de longueur. Cette énorme quantité est apportée, manutentionnée, distribuée et consommée en 12 mois. Sur ce chiffre 7,000,000 t. sont employées par l'industrie, 6,000,000 pour la fabrication du gaz, d'où résulte la production d'une grande quantité de coke laquelle est elle-même consommée, notamment pour le chauffage domestique, enfin le reste, soit 5,000,000 t. est employé pour les usages intérieurs des maisons.

En ce qui concerne le charbon apporté par chemin de fer, la manutention est assez simple et ne présente rien de particulier. Le charbon est grossièrement criblé à la mine, quelquefois lavé, et chargé dans les wagons qui le portent à destination. Il est difficile de se faire une idée du matériel qui est nécessaire pour le transport à Londres de 12,000,000 t. de charbon. Une maison qui transporte annuellement 1,000,000 t. ne possède pas moins de 5,000 wagons et 16 kilom. de voies de service ; si on prend cette proportion pour point de départ, on arrive à trouver qu'il faudrait pour transporter par an 12,000,000 t., 60,000 wagons et 192 kilom. de voies de service. L'entretien et les réparations de ce matériel représentent déjà une belle somme.

Si le transport par chemin de fer est le plus important comme quantité, le transport par eau est, par contre, le plus intéressant parce qu'il donne lieu à des manutentions dans lesquelles l'art de l'ingénieur et les installations mécaniques jouent un rôle considérable. Une économie dans les frais de manutention de 0,10 fr. par tonne représente, pour 6,000,000 t. une somme annuelle de 600,000 francs, laquelle est suffisante pour payer une dividende de 5 o|o sur un capital de 12,000,000 fr., ou, si on tient compte de la dépréciation, de l'entretien, etc., on peut dire qu'il est admissible de consacrer un capital de 5,000,000 fr. à des installations permettant de réaliser une réduction de dépenses de 0,10 fr. par tonne sur la totalité du charbon qui arrive par mer à Londres.

Dans le but de réaliser ce programme, les maisons qui font le transport par eau du charbon à Londres se sont syndiquées pour arriver à réduire les dépenses de ce genre par une entente qui fait qu'elles se prêtent un concours mutuel. Bien que chacune conserve son individualité, son matériel et son personnel, les choses sont arrangées de manière que ce matériel et ce personnel soient toujours utilisés le mieux possible, dans les limites de ce qu'on peut raisonnablement demander, par une sorte d'assistance mutuelle.

Par exemple, supposons qu'une des maisons syndiquées ait à transporter une certaine quantité de charbon d'un endroit à un autre. Ce fait étant porté à la connaissance de la direction du syndicat, des arrangements sont pris pour que les autres maisons qui auraient à effectuer des transports dans la même direction puissent profiter des mêmes remorqueurs et des bateaux vides en retour ; on arrive ainsi à utiliser le plus possible le matériel et à employer la plus grande proportion de sa capacité utile.

Au lieu d'une concurrence ardente entre les maisons faisant le même genre d'affaires, on obtient une assistance réciproque dont le résultat est un avantage considérable pour la communauté et, par conséquent, pour chacun des associés.

Pour donner une idée de l'importance du matériel nécessité par le trafic dont nous venons de parler, il nous suffira de dire qu'une des plus fortes maisons qui s'occupe de ce genre d'opérations, possède ou affrète 100 vapeurs dont chacun peut porter de 1,000 à 2,000 t. de charbon, plus 1,500 bateaux tant en bois qu'en acier, 10 porteurs allant à la mer, 25 remorqueurs et un nombre considérable de navires à voiles et des barques.

Quelques-uns des navires et des barques sont construits en acier et très solidement, leur port est de 600 à 1,000 tonneaux, ils sont remorqués deux à la fois derrière les charbonniers à vapeur de manière à constituer un convoi qui porte autant qu'un des grands vapeurs de construction récente et à moindres frais.

On emploie ce procédé pour utiliser avec plus de profit un certain nombre de vapeurs de construction déjà un peu ancienne et qui ne portent que mille à deux mille tonnes ; ce moyen permet d'augmenter leur capacité de transport.

Des remorqueurs prennent les bateaux et barques à l'embouchure de la Tamise et les amènent directement aux wharfs ou entrepôts situés sur les bords du fleuve où sont disposés les magasins à charbon. Ces magasins consistent en capacités établies en fer ou en bois et portées sur des colonnes à une assez grande hauteur au-dessus du sol; chacune de ces capacités peut contenir 2,000 tonnes, et porte, à la partie supérieure, une grue à vapeur qui sert à extraire le charbon des barques et à l'introduire dans les magasins.

Ces capacités portent à la partie inférieure des ouvertures fermées par des trappes et par lesquelles on sort le charbon. Celui-ci passe sur des cribles et dans une machine à peser et de là dans les tombereaux par lesquels il est transporté en ville pour être livré à la consommation. On arrive par ces moyens, non seulement à opérer la manutention au plus bas prix possible, mais encore à réduire la perte de charbon par bris et poussier.

On se propose de perfectionner encore ces opérations en amarrant en rivière les charbonniers à vapeur à une distance suffisante du bord pour leur assurer le mouillage nécessaire à toutes les phases de la marée, et en amenant le charbon de leurs cales dans les magasins à terre par le moyen de transporteurs. On a déjà établi, dans ce but, des grues à vapeur sur pontons et on va développer l'emploi de ces engins pour parer à un trafic plus considérable encore que celui qui existe actuellement. Ce développement aura lieu sous la forme suivante :

Chaque ponton, qui constitue un véritable navire, aura 150 m. de longueur, sur 13,50 m. de largeur et 3,60 m. de creux.

Cette longueur considérable a été adoptée pour que chaque ponton puisse être accosté par deux charbonniers à vapeur, de 2,000 tx de capacité chacun ; les barques également chargées de charbon seront placées entre le ponton et la rive, où elles auront encore assez d'eau et ne gêneront pas le mouvement de la navigation dans le fleuve.

Chaque ponton recevra une installation mécanique complète pour force hydraulique, comprenant machines, chaudières et pompes d'une puissance de 8 0 Cv indiqués, deux accumulateurs à pression de 55 kg : (em)², neuf grues mues par l'eau avec 10 m de portée, pouvant enlever 4 t. à l'extrémité de la volée, des cabestans et treuils hydrauliques pour la manœuvre des barques, etc. En outre, chaque ponton recevra une installation complète d'éclairage électrique.

Cette question présente un intérêt particulier parce que l'usage est de décharger les charbonniers à vapeur sans interruption jusqu'à ce que l'opération soit finie; le travail se fait de jour et de nuit. Comme le cas se présente à chaque instant et que les navires se succèdent presque sans interruption, on conçoit que l'éclairage électrique puisse être d'un très grand secours. En outre de ces installations, les pontons porteront un petit atelier où on pourra faire les réparations urgentes, non seulement aux engins du ponton même, mais aussi aux charbonniers, aux barques, etc., pour éviter les pertes de temps.

Les problèmes que soulève l'installation de ces pontons sont du plus grand intérêt au point de vue de l'art ingénieur. Un des moindres n'est pas celui de la construction, de la mise à l'eau et de l'amenage à destination de ses pontons d'une si grande longueur relativement à leur largeur et surtout à leur creux ; la dernière opération surtout présentera de sérieuses difficultés ; la question de l'amarrage en rivière nécessitera également de très grandes précautions. Il y a là tout un ensemble qui devra être étudié et exécuté avec beaucoup de soins et qui sera très intéressant à examiner lorsque les installations seront terminées.

Les colis postaux de 10 kilos en Algérie

M. Boucher, ministre du commerce, et M. Delpeuch, sous-secrétaire d'Etat des postes, vient de se mettre d'accord avec les compagnies métropolitaines et algériennes de chemins de fer et les compagnies postales de navigation pour éteindre dès le 1er mai à l'Algérie et à la Tunisie le nouveau régime des colis postaux qui fonctionne depuis quelques mois à l'intérieur de la France.

Voici, dans ses grandes lignes, le résumé de cette réforme promulguée au *Journal Officiel* d'hier 29 avril :

Le maximum de poids des colis postaux franco-algériens ou tunisiens sera élevé de 5 à 10 kilos. Le prix des colis de la nouvelle série circulant à l'intérieur de l'Algérie sera de 1 fr. 25 en gare et de 1 fr. 50 à domicile, droit de timbre compris. Un colis de Paris pour les ports algériens coûtera 1 fr. 75 et celui de Paris pour l'intérieur de l'Algérie, 2 fr. 30, timbre compris.

La taxe de factage en cas de livraison à domicile d'un colis postal de 5 à 10 kilos ne sera pas augmentée. Cette taxe reste fixée à 25 centimes.

Limite de dimension : 1 m. 50; limite de volume : 55 décimètres cubes.

Extension à l'Algérie et à la Tunisie du régime des colis postaux contre remboursement jusqu'à 500 fr. qui permettra aux expéditeurs de se garantir plus efficacement pour le payement de leurs marchandises à l'arrivée. La taxe supplémentaire pour l'opération du remboursement en Algérie sera la même qu'en France, c'est-à-dire de 60 centimes ou de 85 centimes, suivant que la somme encaissée devra être versée à l'ayant droit en gare ou à domicile.

En outre, le public aura maintenant la faculté d'expédier en Algérie et en Tunisie des colis postaux de valeur déclarée jusqu'à 500 francs. Le droit additionnel d'assurance sera de 20 centimes par 300 francs ou fraction de 300 francs entre la France, l'Algérie ou la Tunisie, et de 10 centimes jusqu'à 500 francs uniformément, à l'intérieur de l'Algérie.

Enfin, les colis pourront être livrés en Algérie par un exprès, immédiatement après leur arrivée, moyennant payement d'un droit spécial de 25 centimes en sus de la taxe du paquetage ordinaire.

Le régime qui va être inauguré en France, en Algérie et en Tunisie sera prochainement étendu à la Corse.

INTERNATIONAL AMÉRICAN BANK

L'on vient de déposer au Congrès de Washington un projet de loi concernant la création d'une banque internationale. Le capital serait de 5 millions de dollars et pourrait être porté à 25 millions.

Les différentes Commissions gouvernementales sont favorables au projet et les amis du Bill disent que la Chambre des représentants l'adoptera. Le but principal de la banque projetée est de créer des relations plus étroites entre les Etats-Unis et les Républiques américaines situées au sud du golfe du Mexique.

La doctrine de Monroe a aussi ses partisans parmi les banquiers Yankees, jusqu'ici toutes les banques de l'Amérique centrale sont dans les mains des Européens.

L'International American Bank pourra avoir jusque huit agences dans les Etats-Unis et devra, d'ici deux ans, créer une filiale au Mexique, une dans l'Amérique Centrale et une autre dans l'Amérique du Sud.

COTONS

Liverpool, 3 mai, 12 h. 15.

Vente 8.000 balles. Marché calme.

Cotations : Mai, 3.32 ; Juin-Juillet, 3.32 ; Août-Septembre, 3.33 .|. ; Octobre-Novembre. 3.31 ; Décembre-Janvier, 3.30 .|..

Havre, 2 mai.

A New-York, samedi, le terme clôturait faible, en baisse de 3 à 4 p. A New-Orléans, marché calme, cours en baisse de 2 à 3 p.

Sur place, le disponible est resté au grand calme, à prix soutenus sur la base de fr. 45 pour le low-middling New-Orléans.

Le bulletin des ventes, arrêté à quatre heures, comporte, en somme, 355 balles, dont 30 balles des Etats-Unis et 55 balles divers, le tout en disponible.

A terme, la cote de dix heures a été établie en baisse de 25 centimes. Depuis, les cours ont peu varié et la cote de quatre heures ne marquait aucun changement, sauf une baisse de 1|8 pour le courant. Il a été coté 2,700 balles aux cours suivants : fr. 41,25 à 41 3|8 pour mai et juin ; fr. 41,25 pour juillet; fr. 42 3|8 à 41,50 pour août; fr. 4 ,25 à 41 3|8 pour septembre et octobre ; fr. 41 1|8 pour janvier, et fr. 41,25 pour février.

Havre, 3 mai.

(*Par télégramme de notre correspondant spécial*)

A terme : Cours calmes. Ventes 1,300 balles.

		Précédente	du jour
Janvier	fr.	41 1|8	40 7|8
Février	»	41 1|4	41 .|.
Mars	»	41 3|8	41 1|8
Avril	»	41 1|4	.. .|.
Mai	»	41 3|8	41 .|.
Juin	»	41 1|4	41 .|.
Juillet	»	41 1|4	41 .|.
Août	»	41 3|8	41 1|8
Septembre	»	41 3|8	41 .|.
Octobre	»	41 1|4	41 .|.
Novembre	»	41 1|8	40 7|8
Décembre	»	41 1|8	40 7|8

Disponible : Ventes 200 balles N.-Orléans, de 45,50 à 47 ; 200 b. Texas, de 46,85 à 47,75.

Mulhouse, 28 avril.

Tissus de coton : Par suite de la hausse des cotons les prix des tissus sont tenus à des limites plus élevées, sans avoir provoqué jusqu'ici une plus grande animation dans les affaires.

Calicot 3|4 18 ⋊ 16, 19 »|» à 19 1|2 c., dito 18, 20 1|2 à 21 »|» c., dito 18 ⋊ 20, 22 »|» à 22 1|2 c., dito 2 ⋊ 20,23 1|2 à 24 »|» c., dito 21 ⋊ 21 25 »|» à 25 1|2 c., dito 21 ⋊ 24, 27 1|4 à 27 3|4 c. Cretonne 3|4 16 kil. 27 »|» à 27 1|2 c. Croisés 3|4 20 ⋊ 24, 42 »|» à 24 1|2 c.

Pour filés de coton on demande également des prix plus élevés, toutefois ces cotations n'ont également pas encore été allouées.

Chaîne pur Louisiane 28 fr. 1,67 1|2 à 1,70 »|», dito 31 fr. 1,72 1|2 à 1,77 1|2, trame 37 fr. 1.72 1|2 à 1.75 0|0, dito 41 fr. 2,87 1|2 à 1,90 »|» par kilo franco Mulhouse à 30 j., à 2 o|o.

Londres, 28 avril.

Cotons des Indes-Orientales : Marché soutenu; fully good fair Tinnivelly mai-juin vendeurs à 3 5|16d., good Western avril-mai 3 1|4d. cif.; fine Bengale 3 1|8d., fully good 3d., coût et fret avril-mai fair red Cocanada 3 1|16d. avril-mai cif.

Liverpool, 29 avril.

Ventes de la semaine 50,000 balles. Délivré aux filatures anglaises 65,000 balles. Exportations réelles 11,000 balles. Importations de la semaine 77,000 balles, dont 68,000 balles d'Amérique. Stock total 1,249,000 balles dont 1,145,000 b. Amérique et 5,000 balles des Indes-Orientales. Flottant 105,000 balles dont 102,000 balles d'Amérique.

Manchester, 29 avril.

Les filés de coton pour la consommation sont soutenus en valeur, quoique quelques filateurs soient devenus plus conciliants que mardi dernier. Filés d'exportation calmes. Tissus également calmes et peu d'affaires.

Bombay, 21 avril.

Marché calme, demande modérée; fully good Dhollerah sur avril-mai 152 Rps. Arrivages de la semaine 75,000 b. Exportations de la semaine pour le continent 9,000 balles, dito pour l'Angleterre — b.

LIN, JUTE & CHANVRE

Gand, 29 avril.

Les fils de lin sont d'un placement difficile et les prix restent stationnaires. La demande en fils d'étoupes est satisfaisante ; les prix se maintiennent facilement. Cette semaine il s'est traité moins d'affaires en filés de coton : les prix cependant sont fermes. Peu ou point d'amélioration en toiles.

Londres, 28 avril.

Chanvres : Plus calmes ; ventes 2000 bls Manille fair current par navire désigné d 26.2.6 à 26, voilier mai-juillet d. 25.5 à d. 25, mars-mai d. 26; current, proch. att. pour Liverpool payé d. 26.40 cif.

Jutes: Marché plus ferme; ventes 3000 bls bonnes premières marques natives str. proch. attendu de d. 10.17 6 à d. 11, 250 bls Red CS losange par str dito à d. 10.15 Londres et 500 bls good firsts avril-mai via Cap à d. 11 Hambourg cif.; 500 bls Green RF zero D str avril-mai à d. 11.15 Londres cif.

Dundée, 28 avril.

Depuis le précédent avis le prix des fils de jute ont baissé un peu et un bon nombre d'affaires assez importantes ont été traitées en chaînes et trames de sortes ordinaires de fils Hessian. Les bobines communes 8d. ont été vendues de 1s. à 1s. 0 1|4d. 9d. à 1s. 1 1|4 d. et 10d. de 1s. 2d. à 1s. 2 1|4 d. Pour les qualités intermédiaires de 8d. on a payé 1s. 1 3|4 d. à 1s. 2d. et pour les belles sortes de 1s. 4 1|2 d. à 1s. 5d. Les chaînes ont été vendues à des prix irréguliers, on parle de 1s. 1 1|4 d. à 1s. 1 1|2 d. pour les bobinos communes 8d. 1s. 2d. à 1s. 2 1|4 d., pour les sortes intermédiaires et 1s. 5d. à 1s. 5 1|2 d. pour les belles sortes. En fils de lin et d'étoupes la recherche a été calme et le peu de ventes signalées ont été faites à des cours sans changements.

Toiles : La demande est plus calme, principalement pour les Etats-Unis. Des ordres ont été placés pour le Canada, ainsi que pour le Brésil. La toile à voiles est encore recherchée, principalement pour l'exportation et les cours sont fermes.

L'un des Gérants : ALFRED MESSIAEN.

Imp. Alfred Reboux, Grande-Rue, 71. Roubaix.

MARCHÉS A TERME

Cours du 3 Mai 1898

LAINES PEIGNEES

MOIS DE LIVRAISON	ROUBAIX-TOURCOING Peignés de La Plata et de l'Uruguay Type unique — Cote précédente	Cote du jour	Laines en suint de Buenos-Ayres Rendement 36 0/0 — Cote précédente	Cote du jour	LEIPZIG (par télégraphe) Type Bjenos-Ayres B d'Anvers — Cote précédente Marks	Cote du jour Marks
Janvier	4.225	4.225	....	....	3.35	3.35
Février	4.225	4.225	....	....	3.325	3.325
Mars	.....	.....	....	....	.....	.....
Avril	.....	.....	....	....	.....	.....
Mai	4.30	4.30	....	....	3.475	3.475
Juin	4.275	4.275	....	....	.....	.....
Juillet	4.275	4.275	....	....	3.425	3.425
Août	4.275	4.275	....	....	.....	.....
Septembre	4.225	4.25	....	....	3.375	3.375
Octobre	4.225	4.225	....	....	.....	.....
Novembre	4.225	4.225	....	....	3.375	3.375
Décembre	4.225	4.225	....	....	....	....

LAINES PEIGNÉES / LAINES BRUTES

MOIS DE LIVRAISON	ANVERS (par télégraphe) Peignés Buenos-Ayres Allemand B — Cote précédente	Cote du jour	ANVERS (par télégraphe) Suint de La Plata Type C — Cote précédente	Cote du jour	LE HAVRE (par télégraphe) Buenos-Ayres Prima bonne courante 36 0/0 — Cote précédente	Cote du jour
Janvier	4.05	4.075	1.275	1.275	1.28	1 28
Février	4.05	4.05	1.28	1.28	1 285	1.285
Mars	4.05	4.05	1.29	1.29	1.285	1.285
Avril	4.05	4.05	1.29	1.29	1.285	1.285
Mai	4.275	4.30	1.28	1.28	1.265	1.265
Juin	4.20	4.225	1.28	1.28	1.27	1.27
Juillet	4.20	4.20	1.28	1.28	1 275	1.275
Août	4.175	4.175	1.28	1.28	1.275	1.275
Septembre	4.125	4.125	1.28	1.28	1.28	1.28
Octobre	4.10	4.10	1.275	1.275	1 28	1.28
Novembre	4 075	4.10	1.275	1.275	1.28	1.28
Décembre	4.075	4.10	1.275	1.275	1.28	1.28

OPERATIONS

ROUBAIX-TOURCOING

Tendance soutenue

Laines peignées	Avril	.....	» à	....
	»	.....	»	.....
	»	.....	»	.....
Type unique	»	.....	»	....
	Mai	.....	»	....
	»	.....	»	.....
	»	.....	»	....
	Juin	.....	»	.....
	»	.....	»	....
	»	.....	»	....
	Juillet	5 000	»	4.275
	»	.....	»	.....
	»	.....	»	.....
	Août	.....	»	.....
	»	.....	»	....
	»	.....	»	.....
	Septembre	10.000	»	4.25
	»	.....	»	.....
	»	.....	»	.....
	Octobre	10.000	»	4.225
	»	10.000	»	4.25
	»	.....	»	.....
	Novembre	.....	»	.....
	»	.....	»	.....
	Décembre	5.000	»	4.225
	»	.....	»	.....
	Janvier	.....	»	....
	»	.....	»	....
	»	.....	»	....
	Février	.....	»	....
	»	.....	»	....
Laines en suint	Mars	.....	»	....
	TOTAL	.....	40.000 k.	

ANVERS

Tendance calme

Type B	Janvier	5.000 k.	à	...
	Février	.....	»	....
	Mars	.....	»	....
	Avril	.....	»	....
	Mai	45 000	»	....
	Juin	.....	»	....
	Juillet	10.000	»	....
	Août	.....	»	....
	Septembre	.....	»	....
	Octobre	.....	»	....
	Novembre	.....	»	....
	Décembre	65.000	»	....
	TOTAL	125.000 k.		

En suint, on a traité .. balles.

LEIPZIG

Tendance calme

TOTAL..... 5 000 k.

Annonces Légales

Etudes de Me Alfred DESMAZIÈRES, Emile GODRON et Léon HOUZE, avoués à Lille.

Département du Nord. — *Arrondissement de Lille*

VILLE DE ROUBAIX

Quartier de la Mackellerie et rue du Favreuil

DEUX

MAISONS

à étage

dont une à usage d'estaminet et l'autre à usage de journalier.

A VENDRE

par suite de surenchère du sixième après saisie immobilière.

L'adjudication aura lieu le **mercredi onze mai** mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, heure de midi, à l'audience des criées du Tribunal civil de Lille, au Palais-de-Justice de cette ville.

(*Les enchères ne seront reçues que par le ministère d'avoués*).

DÉSIGNATION :

VILLE DE ROUBAIX

Deux maisons à étage, dont une à usage d'estaminet et l'autre de journalier, situées à Roubaix, quartier de la Mackellerie, rue du Favreuil, avec fonds et terrain de la contenance de cent cinquante-quatre mètres carrés soixante-dix centimètres carrés, imposable pour quatre ares soixante-quatre centiares, tenant d'un côté à la propriété de Mme veuve Thieffry, d'autre à la propriété de M. Herrengt, dans le fond au tissage de M. Glorieux, et par devant sur un front de huit mètres cinquante centimètres à la rue, lesdites maisons louées toutes deux suivant conventions verbales, à Mme veuve Debette, cabaretière, moyennant un loyer mensuel de vingt-cinq francs pour l'estaminet et de treize francs pour l'autre maison.

Ces biens sont imposés au rôle des contributions foncières de la ville de Roubaix, sous les nos 2086 P, section G, pour un revenu de quatre cent cinq francs en ce qui concerne la propriété bâtie, et un franc deux centimes pour le terrain.

Mise-à-prix : Sept mil huit cent soixante-quinze francs ci..... **7,875 fr.**

Par acte reçu au Greffe du Tribunal civil de Lille, le vingt-deux avril mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, enregistré, M. Léon Sevin, propriétaire, demeurant à Lomme, ayant Me Alfred DESMAZIÈRES, pour avoué constitué, a déclaré surenchérir du sixième et porter à la somme de sept mille huit cent soixante-quinze francs, outre les frais et charges, le prix des immeubles ci-dessus désignés qui avaient été adjugés suivant jugement rendu à l'audience des criées du Tribunal civil de Lille, le vingt avril mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, enregistré, moyennant le prix principal de six mille sept cent cinquante francs à M. François Morny, boucher, demeurant à Roubaix, rue Soliérino, 28, ayant Me HOUZE pour avoué.

Cette vente avait lieu à la requête de M. Henri-Joseph Lepoutère, menuisier, demeurant à Roubaix, rue d'Italie, 2, cour Vanherzeele, ayant pour avoué constitué Me Em. GODRON.

A l'encontre de : 1° Mme Eugénie Desmettre, veuve de M. Ferdinand Willaumez, demeurant ci-devant à Roubaix et actuellement pensionnaire à l'hospice d'Hergeaux (Belgique), ladite dame prise au nom et comme ayant été commune en biens avec son défunt mari ; 2° M. Emile Willaumez, demeurant à Roubaix, 30, rue Saint-Roch ; 3° M. Henri Willaumez, demeurant à Roubaix, rue Favreuil, chez Watteau, les dénommés Emile et Henri Willaumez, pris en leur qualité d'héritiers de leur père Ferdinand Willaumez, ex-entrepreneur à Roubaix, y décédé.

4° M. Jules Lefebvre, commis-greffier, demeurant à Roubaix, rue Dammartin, pris en sa qualité de syndic à la faillite du sieur Ferdinand Willaumez, ex-entrepreneur à Roubaix.

Parties saisies défaillantes.

En vertu et en exécution d'un procès-verbal de saisie immobilière du ministère de Buns, huissier à Roubaix, en date du dix-sept janvier mil huit cent quatre-vingt dix-huit, visé, enregistré, dénoncé et transcrit avec l'exploit de dénonciation au bureau des hypothèques de Lille, le vingt-cinq janvier mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, volume 76, N° 20 A et B.

Il est ici déclaré que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour raison d'hypothèques légales devront en requérir l'inscription avant la transcription du jugement d'adjudication.

S'adresser pour les renseignements :

1° Au Greffe du Tribunal civil de Lille, ou est déposé le cahier des charges;

2° A Me Emile GODRON, avoué docteur en droit, demeurant à Lille, 103 bis, boulevard de la Liberté, ayant poursuivi la vente sur saisie immobilière.

3° A Me Léon HOUZE, avoué du premier adjudicataire, demeurant à Lille, square Jussieu, n° 11 ;

4° A Me Alfred DESMAZIÈRES, avoué poursuivant la vente sur surenchère, demeurant à Lille, rue Puébla, 5.

Ainsi fait et rédigé à Lille, par l'avoué soussigné, le 26 avril 1898.

(Signé) : A. DESMAZIÈRES.

Enregistré à Lille, le avril 1898, f°, c. Reçu un franc 88 décimes compris.

34322d (Signé) : HENRY.

Appartements & Chambres
A LOUER

Publicité économique : Chaque mention d'une ligne de ce tableau se paie vingt centimes; six jours : un franc, quinze jours : deux francs; un mois : trois francs. Ce tableau est publié dans les deux éditions du « Journal de Roubaix » (soir et matin).

Ch. garnies, 20, rue de l'Hôtel-de-Ville, Tourcoing.

Ch. garnies, 18, rue de Lorraine.